

COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 19 février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 12 février 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 15 Votants : 18 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Joseph BOUZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : M. Alain BELLICCHI a donné procuration à M. Gerard ROCHE
Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
M. Alain MALMON a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE

Excusés : - **Absents** : Mme Flavie TAVERA, Mme Anne BENAICHE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

M. Frank SEGONNE a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 4 : Participation transports scolaires

Monsieur le maire rappelle la délibération n° 9 du 17 septembre 2024 concernant les conditions et les modalités de prise en charge par la Commune de 50% des frais transports scolaires.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la liste des enfants pouvant bénéficier de ce remboursement.

Monsieur le Maire précise que le montant global des remboursements est de :
97.50 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la liste annexée à la présente délibération des enfants bénéficiant des remboursements,
- APPROUVE le montant global de : 97.50 €
- Dit que les crédits sont inscrits sur le budget 2026.

Ainsi fait et délibéré le 19 février 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme



Le Maire,

Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Franck SEGONNE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Commune de Lafrançaise 1 place de la république 82130 Lafrançaise - 05 63 26 48 48

